

# La Charte du randonneur

## Respectons les espaces protégés

**En France, de nombreux espaces naturels remarquables (parcs nationaux, réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.**

Que ce soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

## Restons sur les sentiers

**Dans la nature, seul le sentier est le territoire de l'homme.**

Restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

## Nettoyons nos semelles

**Sans le savoir, nous pouvons nuire à la biodiversité**

en apportant dans la terre collée à nos semelles des graines ou des germes venus d'autres milieux naturels. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.

## Refermons les clôtures et les barrières

**Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui.**

Pensez à fermer les clôtures et barrières après votre passage.

## Gardons les chiens en laisse

**Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages le perçoivent comme un prédateur !**

Pour le confort et la sécurité de tous, gardez vos animaux de compagnie en laisse.

## Récupérons nos déchets

**Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.**

Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous. Soyez volontaire pour préserver notre environnement.

## Partageons les espaces naturels

**La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.**

Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

## Laissons pousser les fleurs

**Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que dans un bouquet.**

N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

## Soyons discrets

**Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.**

Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir. Ne touchez jamais un jeune animal, sa mère l'abandonnerait.

## Ne faisons pas de feu

**Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.**

Respectez les consignes et en cas d'incendie,appelez le 18 ou le 112 .

## Préservons nos sites

**Soyez acteur de la qualité vos sites de randonnée !**

Un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation... Grâce au programme Suric@te, signalez toute anomalie sur le site [sentinelles.sportsdenature.fr](http://sentinelles.sportsdenature.fr). Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

## Privilégions le covoiturage et les transports en commun

**Le transport est l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre.**

Péférez le covoiturage ou les transports en commun pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus à cet effet.